

## Communiqué de presse

**L'Etat signe un « concordat scolaire » et met 3 millions d'euros de plus...**

**... dans la tirelire des écoles privées !**

Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de trois millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté. Ces stages, dont l'efficacité est par ailleurs très contestable, se dérouleront, pour cette année, lors des vacances de printemps et d'été. Le CNAL\* exprime son indignation face à une telle mesure qui confirme l'avalanche de privilèges accordés par le gouvernement aux établissements privés.

Ces derniers, déjà largement sur-dotés depuis de nombreuses années en postes d'enseignants, n'en finissent pas de recevoir des signes d'affection sonnants et trébuchants de la part du ministère de l'Education nationale. Après la dîme du forfait communal liée à l'article 89 de la loi de 2004, après la création d'un fond d'aide à l'implantation d'écoles privées en banlieue, l'argent public vient, une fois de plus, sponsoriser l'enseignement catholique avec cette dotation en heures supplémentaires. A l'heure où les suppressions de postes frappent durement le service public, c'est une provocation.

Les organisations du CNAL sont d'autant plus scandalisées que rien ne justifie ce nouveau cadeau. Pourquoi, en effet, accorder au privé une dotation proportionnellement identique à celle du public, alors que ces stages devraient bénéficier aux seuls élèves les plus en difficulté ? Contrairement aux écoles privées, le service public et laïque, et c'est son honneur, ne choisit pas et ne trie pas les élèves qu'il accueille. C'est donc lui qui a la charge quasi exclusive de l'accueil des plus fragiles.

Pour le CNAL, cette nouvelle contribution, qui s'apparente à un chèque en blanc à l'enseignement catholique, est le signe d'une double rupture :

- le gouvernement finance désormais un réseau, et plus les seuls établissements, reconnaissant ainsi l'enseignement catholique comme seul représentant du privé,
- ce financement se fait a priori, anticipant les dépenses, et venant en aide au développement des écoles privées.

Cela remet en cause la logique de la loi Debré qui permettait un financement a posteriori des dépenses constatées par chaque établissement.

Le CNAL exige que le gouvernement cesse de financer indûment et avec l'argent de tous, les écoles choisies par quelques uns. Le CNAL demande aux citoyens d'exiger avec lui une réorientation budgétaire au profit de l'école de la République.

Paris, le 9 avril 2008

Laurent Escure  
Secrétaire Général  
06 82 84 91 18